

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 3 du mois Frimaire.

Ere vulgaire.

Samedi 23 Novembre 1793.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être *chargées*, attendu le grand nombre de lettres qui s'égrènt, & adressées franches au citoyen FONTAILLE, Directeur de l'Abonnement, qui commencera dorénavant le 1^{er}. de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Décembre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption. Comme on se propose de dater leur abonnement du 1^{er}. frimaire, qui tombe dix jours avant le 1^{er}. décembre, ils voudront bien retenir 25 sols sur le prix de la souscription, pour indemnité des dix jours que cette nouvelle forme leur fera perdre.

ANGLETERRE.

De Londres, du 4 au 8 novembre.

La flotte du lord Howe a été forcée par le dernier coup de vent de sud-ouest de rentrer à Torbay. *L'Alfred*, de 74 canons, y a perdu sa vergue de misaine, & *l'Hébé*, de 36, son grand mât de hune. Beaucoup d'autres vaisseaux ont été endommagés dans leur mâture.

L'amiral Gell est arrivé à Gènes le 7 octobre, ayant sous ses ordres quatre vaisseaux de ligne, deux frégates, deux brûlots & deux sloops, & accompagné d'une escadre espagnole de trois vaisseaux de ligne & une frégate. Le Bedford, vaisseau de l'escadre de l'amiral Gell, avoit pris dans le port de Gènes la *Modeste*, frégate françoise, & y avoit mis un équipage anglois pour Toulon.

Les nouveaux régimens qu'on va lever, & les augmentations qu'on va faire aux anciens, augmenteront nos armées de 40,000 hommes.

Les séditions de Liverpool sont terminées; mais cinq ou six maisons ont été démolies. Les amis du gouvernement sont très-mécontents de la manière dont la paix a été rendue à cette ville.

Vendredi les commissaires pour la liquidation de la dette nationale se sont assemblés chez le chancelier de l'Échiquier, pour faire le rapport de leurs opérations.

M. Pitt sachant combien de nouveaux impôts nuisent à la popularité d'un ministre, a résolu, dit-on, d'augmenter les impôts actuels d'une certaine somme pour cent. Il se flatte que cette nouvelle manière de lever de l'argent prévient les murmures que l'établissement d'un nouvel impôt ne manquera pas d'occasionner.

Tout le monde s'attend à faire des sacrifices pour le soutien de la guerre actuelle: aussi beaucoup de personnes commencent-elles déjà à diminuer leurs dépenses ordinaires pour

être en état de fournir les sommes qu'on pourroit leur demander. C'est ainsi que nous trouverons des ressources, jusqu'à ce qu'une forme solide de gouvernement ait été établie en France.

A Conventry, les manufactures en soie ont renvoyé depuis trois mois un très-grand nombre de leurs ouvriers, vu que depuis la guerre l'exportation du produit de leurs fabriques se trouve considérablement diminuée.

Mouvements des ports & des troupes.

Portsmouth, 3 novembre. Vaisseaux arrivés: *L'Orion*, vaisseau de ligne de 64; *l'Orpheus*, de 32; *Rose*, de 28; le *Dreche*, Sloop de guerre, revenant d'une croisière, & le *Lougre* *l'Experiment*, avec un convoi, venant des Dunes.

Vaisseaux partis: Le *Sceptre*, pour les Indes occidentales; *l'Irrésistible* & la *Cérés* pour Corke avec un convoi de 40 voiles de transport. — La frégate la *Circé* pour une croisière. Il y a dans ce moment à la vue de ce port un convoi considérable qui paroît venir des Dunes.

Plymouth, 2 novembre. — Hier a été embarqué ici le 58^e régiment des Gardes pour Portsmouth, & de là pour Ostende. Il partira sans convoi avec le premier vent favorable.

Vaisseaux partis: Le Sloop *l'Oreste* & les deux corvettes le *Britannia* & le *Frédéric* pour aller joindre la flotte du Lord Howe.

Arrivés, le Cutter, le Spider, le Sloop, King's Silher de 18; le *Powerful* de 74 avec un convoi venant de l'est; *l'Andromède* de 32: elle doit être désarmée & son équipage mis à bord de *l'Imprenable* de 98 canons.

Les compagnies légères de tous les régimens de milice ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal: chaque soldat doit être muni de 40 cartouches.

Demain on doit lancer à Wovich le *Minotaure*, vaisseau de ligne qui est depuis tant d'années sur le chantier.

Aujourd'hui, l'amiral Macbride partira de Londres pour

aller reprendre le commandement de l'escadre devant Nieuport.

Des avis venant de Gibraltar portent que le général O'Hara est parti avec un renfort pour Toulon.

Sur le rapport de sir Charles Grey, qui a rendu un compte très-satisfaisant de l'état de défense où se trouve la ville d'Ostende, on vient de donner ordre de faire revenir en Angleterre deux des régimens qu'on a débarqués dans cette place. On les destine à faire partie de l'armée qu'on va envoyer contre les îles françoises aussi-tôt que faire se pourra.

Des lettres de Gibraltar rendent compte de l'échec que nous avons essuyé devant l'île de Corse. L'Alcide, l'Ardent & le Courageux ont été considérablement endommagés par le feu du fort Saint-Florent.

Des lettres de New-York nous apprennent que les deux vaisseaux françois, de 74 canons, & les quatre frégates qui avoient jeté l'ancre dans ce port, en étoient sortis pour intercepter, à ce qu'on croit, notre flotte de Québec sur son retour en Angleterre.

On dit que Félix Wimpffen, le défenseur de Thionville, est embarqué au Havre de Grace pour l'Amérique.

Le paquebot le Boyd, arrivé à Falmouth de la Jamaïque a perdu son capitaine & treize hommes pendant la traversée. Le gouvernement va sans doute prendre des mesures pour empêcher l'importation de l'affreux contagion qui ravage les îles d'Amérique.

Voici les noms des vaisseaux qui sont déjà descendus à Saint-Bhelens pour partir incessamment : l'Inconstant, de 36 canons, & la Diode, de 28, qui doivent escorter la flotte marchande destinée pour la Méditerranée; la Thalie, de 36, le Lizard, de 28, & le Weazel, de 12, qui escorteront la flotte d'Opportó & de Lisbonne.

Douvet, le 5 novembre. Les trois officiers françois qui s'étoient échappés de Gosport, viennent d'être ramenés dans ce port. Ils ont été repris à bord d'un vaisseau hollandois qui les avoit ramassés en mer.

Plymouth, le 4 novembre. Vaisseaux arrivés. La frégate la Druide, de 32, revenant d'une croisière à la hauteur du cap Lézard, où elle n'a rencontré aucun vaisseau ennemi.

Les vaisseaux destinés à transporter le 58^e régiment à Ostende, sont toujours détenus par les vents contraires.

Hier, on a annoncé à l'amirauté l'heureuse arrivée dans les Dunes du vaisseau de sa majesté la *Santa-Margurita*, ayant sous son convoi vingt vaisseaux de transport. Ces vaisseaux doivent rester à l'ancre sous la protection du *Brillant*, l'amiral Peyton, avec le Québec, le Saint-Alban's, la Pomona, le Triton, l'Eurydice & le Hawke; l'Union, vaisseau armé; le jour de l'Expériment, les deux transports la Clara & le Pitt, sur lesquels on a embarqué les 28^e & 54^e régimens d'infanterie.

L'irrésistible, de 74 canons, & les deux frégates la Cérés & le Winchelsea, qui sont partis de Falmouth, vendredi, avec 36 vaisseaux de transport pour Corke, ont été obligés par les vents contraires de jeter l'ancre le lendemain. La destination de cette escadre est inconnue: le commandant de l'expédition doit recevoir de nouveaux ordres à Cork.

Avant que le dernier paquebot de New-York eût mis à la voile, le gouverneur de Halifax avoit notifié au lord Dunmore qu'il avoit lieu de craindre une descente de la part des vaisseaux de guerre françois stationnés dans ces parages: en conséquence, il demande des secours.

Mercredi, dans l'après-midi, une flotte de vaisseaux marchands & de vaisseaux de transport est sortie de Portsmouth, escortée par le Québec, le Saint-Alban's, la Pomona & le Hawke.

Pertsmouth, le 5 novembre. Hier au soir, au coucher du

soleil, la flotte du lord Howe, qui avoit enfin mis à la voile le matin, dirigea sa course vers le sud, avec un vent frais ouest-sud-ouest; elle se trouvoit alors à deux lieues sud-sud-est du Ramehead. Il y a apparence qu'elle a continué la même route toute la nuit, puisque nous ne la voyons plus aujourd'hui.

On dit ici que les vaisseaux détachés de la flotte, pour aller à la recherche des deux frégates françoises qui avoient chassé la Blonde jusques dans Falmouth, sont de retour sans les avoir rencontrées. On dit aussi qu'on a reçu avis que deux vaisseaux de guerre croisent du côté de l'ouest, pour attendre, à ce qu'on suppose, la flotte venant d'Amérique.

Les lettres de la Jamaïque, du 8 septembre, nous apprennent qu'un corps de 800 à 1000 hommes étoit sur le point d'en partir pour aller s'emparer d'une partie de l'île de Saint-Domingue.

Samedi dernier, David Ferrand, étranger, fut traduit devant le tribunal de Old-Baily, pour n'avoir pas quitté le royaume, conformément à l'acte du parlement, & renvoyé faute d'accusateurs, après avoir reçu une sentence du lord-maire, & l'ordre de quitter le pays incessamment.

Le même jour, le grand-juré rejetta le bill d'accusation intenté contre M. Pigot, pour avoir proféré des paroles séditieuses dans un café. Le même juré a déclaré qu'il y avoit lieu à accusation contre le docteur Hoegson, pour la même offense. Le docteur ne pouvant trouver de caution, fut mis à Newgate.

Un homme ayant été tué dans les dernières émeutes de Bristol, le juré du coroner a porté le lendemain un verdict d'assassinat non-provoqué contre les personnes qui avoient ordonné aux soldats de faire feu. On craint que cette déclaration du juré ne produise des conséquences fâcheuses.

Lundi matin, l'abbé de Calonne, frère de M. de Calonne, a eu un long entretien secret avec M. Pitt.

FRANCE.

De Paris, le 3 frimaire.

L'empereur emploie tour-à-tour l'or, les menaces & la promesse pour entraîner la Suisse dans la coalition. Le canton de Berne est le foyer ardent des intrigues & de la séduction des ministres d'Angleterre, d'Autriche, d'Espagne & de Sardaigne; mais la nation helvétique est trop sage & trop éclairée pour se laisser entraîner par ces perfides suggestions; elle a même déjà manifesté son aversion pour la guerre & son amour pour la paix. Les habitans de la ville de Moudon & les habitans des campagnes de ce bailliage, ont porté en triomphe le colonel Weiss, leur nouveau bailli, qui, dans le conseil souverain de Berne, a prononcé un discours énergique pour prouver la nécessité de garder la neutralité. Il a été chargé de couronnes de chêne, & a été proclamé l'ange de la paix. Les autres cantons adoptent les mêmes sentimens, & abhorrent la faction autrichienne. Le dernier décret de la convention, qui exprime la loyauté & la fidélité de la république françoise à l'égard de ses allés, viendra sans doute renforcer ces dispositions pacifiques, & tout nous promet que le peuple helvétique persistera dans cette neutralité si nécessaire à son bonheur & à sa tranquillité.

On écrit de Strasbourg, qu'un détachement des troupes de la république, commandé par le général Dubois, a battu & chassé l'ennemi dans une affaire qui a eu lieu près d'Esfelden, & lui a enlevé cinq pièces de canon.

Les rebelles s'étoient avancés jusqu'à Dol; après y avoir séjourné, ils s'étoient retirés sur Feugerès & Pontorion: ils

avoient fourragé dans toutes les campagnes de l'arrondissement de Dol, & même jusqu'à deux lieues de Dinan. Le général Tribout est parti avec 7 mille hommes, a attaqué les rebelles, les a dispersés, tandis qu'ils étoient pressés d'un côté par l'armée de Mayence, celle de Rennes & celle des côtes de Cherbourg.

Deux frégates angloises ont paru vers la rade de Saint-Malo; elles se sont avancées assez près des forts sous pavillon tricolore; elles ont viré ensuite de bord après avoir hissé le pavillon anglois à la place du pavillon républicain. Cet événement fait craindre qu'il n'existe des intelligences entre les rebelles & les Anglois, & que la marche de ces derniers vers la côte du département de la Manche ne soit concertée avec les premiers; mais toutes ces côtes sont défendues par les soldats de la république & les habitans des départemens, & les Anglois n'osent point tenter une descente sur ces parages.

Sept bâtimens chargés de grains sont entrés dans le port de Calais.

Le comité de salut public de la convention a écrit à la société des Jacobins: « L'intrigue a succédé au fédéralisme; aussi c'est toujours le fordidé intérêt personnel qui, sous des formes diverses, se présente avec confiance pour remplir les fonctions publiques, tandis que le véritable mérite est modeste, & ne cherche point à se produire. Les fonctionnaires publics, qui sont à la tête du gouvernement, ne peuvent connaître les citoyens vertueux; ils chargent un citoyen d'un emploi qui conviendrait mieux dans les mains d'un autre, & ils s'éloignent aussi souvent de confier une autre qui ne lui convient point ». Après plusieurs autres considérations, le comité de salut public termine par inviter la société à composer une liste des citoyens qu'elle croira les plus propres à remplir les différens emplois de la république, & à noter le genre d'emploi qui leur convient.

La société a nommé une commission composée de 6 membres, pour faire la liste demandée par le comité de salut public.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

Ce tribunal a condamné à mort Jean-Marie Grey-Dupré, sous-garde des manuscrits à la bibliothèque nationale, l'un des rédacteurs du journal, dit le *Patriote François*; & François Bailluyon, ci-devant adjudant-général de l'armée des côtes de Brest, convaincus d'être complices de la conspiration qui a existé contre l'unité & l'indivisibilité de la république, la liberté & la sûreté du peuple français.

L'exécution a eu lieu hier.

COMMUNE DE PARIS.

Séance du 1^{er} frimaire.

Le procureur de la commune donne quelques détails sur les malversations de quelques individus attachés à l'administration nationale des monnoies; il requiert qu'il soit défendu à tous les administrateurs, tant en chef que secondaires, de laisser sortir aucunes cendres, & que ces cendres soient brûlées & lavées dans la maison même de la monnaie, & le profit employé au profit de la république. Le conseil adopte le réquisitoire.

Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil-général arrête:

1^o. Qu'il sera choisi, par une commission du conseil-général avec l'administration des établissemens publics, un local

propre à loger les citoyens indigens, infirmes, & les vieillards.

2^o. Avant la fin de la première décade de frimaire, chaque section enverra au secrétariat, pour être remis à la commission, l'état de tous les citoyens infirmes & vieillards indigens; ces états seront vérifiés & serviront de bases aux calculs nécessaires pour mettre incessamment à exécution les loix républicaines qui déclarent que le peuple français honore le malheur & la vieillesse.

3^o. La commission présentera au conseil les moyens les plus prompts & les plus surs pour procurer aux citoyens indigens, infirmes & vieillards, la nourriture, le vêtement & l'entretien.

4^o. La même commission présentera au conseil-général la manière d'employer utilement, pour la république & pour leur propre intérêt, les citoyens indigens, sans & valant.

5^o. Le présent sera envoyé aux 48 sections, avec invitation d'en presser l'exécution.

Des membres de la section de la Halle-au-Bled demandent que le conseil-général défende aux citoyens ayant des cheveux de porter des perruques noires, dites à la jacobine, attendu que beaucoup de ces individus, qui ne sont rien moins que des patriotes, s'en servent pour tromper les citoyens qui s'en laissent imposer par le costume. Ils demandent, par le même motif, qu'il soit défendu de porter des bonnets rouges, dont se couvrent un grand nombre de gens suspects. Le conseil-général adopte la première partie de la demande, défend en conséquence de porter des perruques à la jacobine, & passe à l'ordre du jour sur la seconde proposition.

Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil arrête qu'il sera fait des fallons, dans chaque section, pour servir à l'inhumation des citoyens; sur ces fallons seront inscrits ces mots: *L'homme juste ne meurt jamais; il vit dans la mémoire de ses concitoyens*. Arrête en outre qu'à la place du drap mortuaire employé jusqu'à ce jour, il y aura un drapeau aux trois couleurs. Arrête enfin que l'administration des établissemens publics sera invitée à faire un rapport sur le mode d'enterrement des citoyens, dans lequel elle fera entrer les deux objets arrêtés, présentés par le conseil, & charge cette administration d'exécuter, dans le plus court délai, les dispositions dessus arrêtées.

Le comité de sûreté générale de la convention instruit le conseil qu'il existe parmi les géoliers & guichetiers des prisons & maisons d'arrêt, un grand nombre de gens corrompus par l'argent des riches aristocrates qui sont confiés à leur garde; il demande que tous les guichetiers & géoliers soient soumis à un scrutin épuratoire, dans le sein du conseil.

Le conseil-général arrête que l'administration de police sera invitée à donner les renseignemens qu'elle pourra se procurer sur ces citoyens, & qu'il sera ensuite adressé une circulaire aux comités révolutionnaires & sociétés populaires, pour les inviter à envoyer au conseil les observations qu'elles auront à donner sur les géoliers & guichetiers, soumis au scrutin épuratoire.

Le conseil arrête que le quintidi prochain, il se rendra en masse à la convention pour la prier de le décharger de la garde des prisonniers du Temple, & de les faire transférer dans les prisons ordinaires.

Le citoyen Minier fait lecture du procès-verbal de dépouillement de la châsse de sainte Geneviève fait par les commissaires de la section du Panthéon-François. Ce dépouillement se monte à la somme de 23,370 liv. Le conseil arrête insertion du procès-verbal aux affiches, envoi aux 48 sections & au pape. Arrête en outre, sur la motion de plusieurs mem-

bres, que les ossemens & les guenilles de la sainte seront sur-le-champ brûlées en la place de la maison commune, pour expier le crime d'avoir entretenu long-tems le luxe & la fainéantise. Arrête enfin que les sections seront invitées à nommer des commissaires pour vérifier si la châsse, déposée à la monnoie, est dans l'état où ils l'ont vu avant le transport à la monnoie.

CONVENTION NATIONALE

(Présidence du citoyen Laloi).

Suite de la séance du 1^{er} frimaire.

Le comité de législation fait rendre le décret suivant :

« En matière civile, le délai pour se pourvoir en cassation est de trois mois francs, dans lesquels ne seront point compris, ni le jour de la signification du jugement, ni le jour de l'échéance, non plus que les jours san-culotides; tous jugemens rendus contre ces dispositions sont déclarés nuls & comme non-avenus. Les personnes dont les requêtes en cassation auront été rejetées, sous prétexte qu'elles n'étoient pas présentées dans le délai utile, lorsque ce délai n'aura pas excédé celui présentement fixé, pourront se pourvoir de nouveau dans l'espace de deux décades, à compter de la publication du présent décret, passé lequel tems elles n'y seront plus recevables ».

On met à la disposition du ministre de l'intérieur une somme de 50 mille liv. pour les patriotes fugitifs de Toulon, de Marseille & de Commune-Affranchie : le ministre de l'intérieur est chargé de faire verser sans délai, dans les caisses des receveurs de districts, les fonds qui ont été mis à sa disposition pour les familles des militaires & marins qui y ont droit.

Pour que l'inventaire des papiers de la compagnie Masson & d'Espagnac soit continué sans interruption, l'assemblée décrète que d'Espagnac nommera, dans 24 heures, un fondé de pouvoirs, chargé de le représenter à l'inventaire de ses papiers & à l'apurement de ses comptes : en cas de retard ou de refus, il en sera nommé un d'office.

Une députation de la société populaire de Tours dénonce le citoyen Cenard, membre d'un comité de surveillance du département d'Indre & Loire. — Richard & Choudieu observent qu'ils ont eu occasion de connoître Cenard, & qu'ils l'ont trouvé dans les meilleurs principes. Renvoyé au comité de salut public.

Les citoyens de Saint-Brieuc, département des Côtes-du-Nord, écrivent que 4 mille républicains viennent de sortir de leur commune pour marcher contre les rebelles.

Les administrateurs de la Mayenne ont fait arrêter deux parentes d'un chef des rebelles, qui, pour cause de maladie, étoient restées à Laval, & qui alloient rejoindre l'armée catholique au moment où on les a saisies : ces femmes avoient 600 mille liv. en or & diamans cousus dans leurs ceintures.

(Présidence du citoyen Romme).

Séance du 2 frimaire.

N. B. La séance extraordinaire, qui s'est tenue hier soir, a été consacré au renouvellement du bureau : le citoyen

Romme a été élu & proclamé président; les trois nouveaux secrétaires sont Reverchon, Richard & Roger-Ducos.

Un grand nombre de communes apportent l'or & l'argent de leurs ci-devant églises : la section de Beaurepaire défile avec les épouilles de la Sorbonne; plusieurs prêtres viennent se déprêtriser.

L'administration des postes & messageries sollicite un emplacement plus vaste & plus commode pour le service public; elle annonce que les produits de cet établissement, pendant les six derniers mois, s'élevent à 4 millions 500 mille liv.

Une commission de six citoyens, dont le civisme sera reconnu, & qui seront pris hors de la convention, secondera les opérations du comité des inspecteurs de la salle pour la réception, l'inventaire & la destination des effets d'or & d'argent envoyés de toutes les parties de la république.

Julien, de Toulouse, l'un des quatre membres qui ont été récemment décrétés d'arrestation, est parvenu à se soustraire aux recherches des gendarmes; le comité de sûreté générale, qui, par l'organe de Vouland, donne connoissance de ce fait, a pensé que Julien se trouvant, à l'époque du décret, investi d'une mission pour laquelle il étoit muni d'un passe-port, a pu s'évader à la faveur de ce passe-port, & pourroit même sortir du territoire de la république : sur le rapport du comité, la convention annule le passe-port dont Julien est porteur; elle défend aux autorités constituées d'y avoir égard, & leur enjoint de faire arrêter le fugitif. L'insertion de ce décret dans le bulletin servira de promulgation.

Un membre fait décréter au nom des comités de la guerre & de salut public un grand nombre d'articles sur l'incorporation de 600 mille hommes de la première réquisition dans les cadres existans dans les armées : l'une des dispositions de ce décret porte que les jeunes gens, compris dans la première réquisition, conformément à la loi du 23 août dernier, qui, pour éviter de concourir à la défense de la patrie, se seroient cachés, ou ne se seroient pas fait inscrire, seront tenus, dans la décade, à compter de la publication du présent décret, de se présenter à leurs municipalités; faute de quoi, ils seront traités comme émigrés, & soumis eux & leurs familles aux dispositions des loix, concernant l'émigration.

Le général Hoche, commandant l'armée de la Moselle, écrit, de Bliescastel, le 29 brumaire, que les 5 divisions de cette armée, malgré les brouillards & des chemins défectueux, ont repoussé les Prussiens jusques vers Hombourg & Deux-Ponts, où l'on espère sous-peu leur rendre visite; on leur a fait bon nombre de prisonniers. Bitche est libre, & la position d'Ornebach est occupée par nos troupes.

Les armées destinées à anéantir les rebelles de la Vendée, ont opéré leur jonction; des mesures ont été prises pour qu'un grand nombre de troupes disciplinées aillent le renforcer encore. Le général Chalboz, commandant l'armée de l'Ouest, écrit que, le 15 brumaire, cette armée s'est réunie à celle des côtes de Brest, sous le commandement en chef du patriote Rossignol : il annonce que les rebelles ne pourront résister aux opérations combinées de nos troupes.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.

Toutes Lettres.